
REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 25 MARS 2011

L'an **deux mille onze**, le **vendredi vingt-cinq mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :

Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Claude **SENENT**, Catherine **VEYSSY**, Bernard **RIVAILLÉ**, Pierrette **DUPART**, Philippe **QUERTINMONT**, Henriette **DUFOURG CAMOUS**, Paulette **FOURCADE**, Jean-Claude **FEUGAS**, Michèle **FAORO**, Mireille **KERBAOL**, André **MAGNIER**, Claude **DAMBRINE**, Izzet **KOC**, Amina **N'DIAYE**, Marc **BOUCAUD**, Jeannick **MORA**, Tayeb **BARAS**, Maria **RAMIREZ**, Manuel **NAVALES**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Xavier **DARRIGO**, Monique **BLÜGE**, Marie-Françoise **OLIVIERI**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Gilles **BESSON**, Brétislav **PAVLATA**, Stéphanie **GEORGES**, Sandra **DELORD**.

Absent :

Arnaud **RICHARD**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

N° 11/005

LOGEMENTS DE FONCTION : ACTUALISATION

Mademoiselle Mónica CASANOVA est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Marc GALET fait part à ses Collègues :

Vu les délibérations du 19 Décembre 2003, du 28 Juin 2004, du 21 Décembre 2006 et du 11 Décembre 2009, fixant la liste des logements concédés par nécessité absolue de service, il y a lieu d'effectuer une mise à jour de cette liste en intégrant le logement (T4) récemment aménagé à l'école Marie Curie.

Ce nouveau logement se substitue à celui de Domofrance, situé 40 rue Louis Beydts.

L'agent occupant ce nouveau logement est assujéti au tour général d'astreinte et acquittera à ce titre une redevance annuelle fixée par délibération.

Avis favorable de la Commission des Affaires Générales du 21 Mars 2011.

Accord unanime du Conseil Municipal.

FAIT A LORMONT, le 28 Mars 2011
pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean TOUZEAU

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.